

Séance ordinaire du 22 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 septembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yannick VAN PEE, Maire.

Etaients présents :

Mmes FAVE B., MULLER I., LEROY S., VAN DEN HEEDE A., VAN DEN BROECK I.
Ms. GRALAK R., GUYENNOT G., GRANDIN P., COURANT P., VAN PEE Y.

Absents excusés :

M JULIEN M. (procuration à Mme LEROY S.), Mme KOKAI G. (procuration à Mme MULLER I.),
M PIEUX G (procuration à M GRANDIN P.)

Absentes : Mme LOPES M.

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur Pascal GRANDIN comme secrétaire de séance.

Compte rendu de la séance du 9 juin 2023 :

Le Conseil Municipal, après lecture du compte rendu de la séance du 9 juin, accepte et vote à l'unanimité des présents le compte-rendu sus cité.

1 – Projet d'acquisition terrain cadastré 729-730 :

Monsieur le Maire présente le projet. Il s'agit du terrain de Madame GHYSELINCK. Le terrain serait découpé en deux lots : le lot 1 avec la maison et un morceau de terrain ; le lot 2 un terrain nu d'environ 1000 m2 jouxtant le plateau de sport de l'école.

Ce terrain n'a pas d'accès direct et se situe en zone N (Naturelle).

Les petites-filles qui sont en charge de la vente ont fait évaluer le terrain ; l'estimation est de 60 000€. Elles demandent à la mairie de prendre en charge le coût du géomètre pour la division.

Le Conseil Municipal accepte et vote à l'unanimité des présents l'achat du terrain sus cité.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

2 – Prime « Pouvoir d'achat » :

Monsieur le Maire donne lecture du document issu de l'AMF. Le montant prévisionnel de la prime de pouvoir d'achat est de 800 € bruts pour chaque salarié titulaire. Le coût total incombe au budget de la commune. Ces primes sont soumises à cotisations sociales et impôts.

Le Conseil Municipal accepte et vote à l'unanimité des présents une prime de 800€ pour chacun des salariés titulaires.

3 – Questions diverses :

a) Lors du vote du budget, 150 € avaient été alloués à l'amicale des jeunes sapeurs pompiers. La demande de l'amicale n'a pas été faite auprès de la Mairie. Le Conseil Municipal décide de verser cette somme de 150€ au club de pétanque nouvellement installé à l'unanimité des présents.

b) Le SE60 nous a transmis son rapport 2022. Le document est consultable en Mairie. Le Conseil Municipal délibère et vote pour le rapport du SE60 à l'unanimité des présents.

c) Information SE60 (ENGIE) Bouclier tarifaire. La commune devrait recevoir la somme de 2368.43€ Hors TVA pour couvrir le 1^{er} semestre 2023.

d) Les travaux de remplacement des poteaux de la rue de Précý jusque la sente de Boran vont commencer. Les poteaux vont être livrés prochainement.

La séance est levée à 22 h 10.